

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/20/03/02

Date de convocation :

16/03/2026

Objet de la délibération :

Indemnités Maire et
Adjoints

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

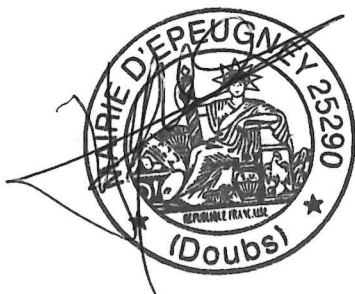
27/03/2026

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

16/03/2026

- que le nombre des
membres en exercice est de
15.

Le Maire



**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six

Le vingt mars à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. LAFON Régis
doyen d'âge.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume
CRETIN, Mme Maryline POCHARD, M. Patrick
CAULIER, Mme Nathalie CAULIER, M. Bruno
PAPILLON, Mme Estelle JACQUES, M. Sébastien
TRUCHOT, M. Romuald TAUVERON, Mme Gaëlle
MARTA, M. Régis LAFON, Mme Muriel TAUVERON,
M. Daniel PRENANT, Mme Armelle PIZZONI.

Absent excusé : Mme Lola BÜHLER

Procuration : Mme Lola BÜHLER à M. Sébastien
TRUCHOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer
dans les conditions posées par la loi, les indemnités de
fonction du Maire et de ses adjoints,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
et représentés, le conseil municipal, **décide de fixer avec
effet au 21 mars 2026 :**

L'indemnité du Maire - Monsieur Guillaume AYMONIN –
à 44.3% de l'indice brut 1027 de la fonction publique

L'indemnité du 1^{er} Adjoint – Monsieur Guillaume CRETIN
– à 11.77% de l'indice brut 1027 de la fonction publique

L'indemnité du 2^{ème} Adjoint – Madame Maryline
POCHARD – à 11.77% de l'indice brut 1027 de la fonction
publique

L'indemnité du 3^{ème} Adjoint – Monsieur Patrick CAULIER
– à 11.77% de l'indice brut 1027 de la fonction publique

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le



ID : 025-212502207-20260320-2026200302-DE